

## RÈGLEMENT NUMÉRO 122

### **DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**ATTENDU QUE** le conseil peut adopter un règlement relatif à l'administration des finances de la municipalité, en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, aux conditions qu'il détermine;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été dument donné le 14 juillet 2016 par le conseiller, Monsieur Bernard Philipps;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Gaétan Légaré appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 122 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

- ARTICLE 1.- RESTRICTION**  
Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.
- ARTICLE 2. - ABROGATION**  
Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier.
- ARTICLE 3.- CHAMPS DE COMPÉTENCE**  
Le présent règlement délègue à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Maddington Falls le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité.
- ARTICLE 4.- MONTANTS**  
La limite monétaire maximale autorisée par le présent règlement est de 500\$.
- ARTICLE 5.- AUTRES CONDITIONS**  
La présente délégation de pouvoir est consentie à la directrice générale et secrétaire-trésorière à la condition expresse que cette dernière dépose, à chacune des séances du conseil, un résumé des décisions, qu'elle a prises au nom du conseil depuis son dernier rapport.

### **ARTICLE 6.- ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a été lu et adopté à la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, le 12 septembre 2016 et signé par son Honneur le Maire M. Ghislain Brûlé et par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

Monsieur Ghislain Brûlé, maire

---

Madame Lucie Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière